

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 février 2026

**EMPÊCHER LA CONSTITUTION DE MONOPOLES ÉCONOMIQUES DANS LES  
SECTEURS DES MÉDIAS - (N° 2429)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 32

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Tryzna, M. Boucard, M. Ceccoli, Mme Corneloup, Mme de Maistre, M. Dive, M. Duparay,  
M. Ray et M. Thiériot

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 26.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le II prévoit une entrée en vigueur différée de six mois, sans répondre aux incertitudes juridiques et économiques soulevées par la réforme.

Un tel délai ne saurait suppléer l'absence d'étude d'impact préalable ni permettre au Parlement de disposer d'une vision complète des conséquences concrètes du dispositif proposé.